



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 mars 2011**

Décision n° **B-2011-2188**

commune (s) : Lyon 8° - Vénissieux

objet : Réaménagement de la rue Henri Barbusse - Marché n° 4 : plantations - Autorisation de signer un marché de travaux de plantations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

Bureau du 14 mars 2011**Décision n° B-2011-2188**

commune (s) : Lyon 8° - Vénissieux

objet : **Réaménagement de la rue Henri Barbusse - Marché n° 4 : plantations - Autorisation de signer un marché de travaux de plantations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de plantations consistant en la fourniture et la mise en place des plantations pour le réaménagement de la rue Henri Barbusse à Lyon 8° - Vénissieux.

Par délibération du conseil de Communauté n° 2001-0418 du 21 décembre 2001, cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 et reconduite par la délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008 sur celle de 2009-2014.

Par délibérations n° 2002-0523 du 18 mars 2002, n° 2002-0830 du 4 novembre 2002, n° 2004-2341 du 13 décembre 2004 et n° 2010-1247 du 11 janvier 2010, le conseil de Communauté a voté l'individualisation de l'autorisation de programme, pour un montant de 7 793 988 € TTC.

Conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée et, dans le respect des articles 53 et suivants dudit code, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 11 février 2011, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Laquet/Nature pour un montant de 176 327,65 € HT, soit 210 887,86 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux pour le réaménagement de la rue Henri Barbusse à Lyon 8° - Vénissieux - Marché n° 4 : plantations et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises Laquet/Nature pour un montant de 176 327,65 € HT, soit 210 887,86 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 0688, le 11 janvier 2010 pour la somme de 7 793 988 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2011 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 212 100 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.